

## Stratégie en faveur de la biodiversité

---

### Activité de participation publique

#### Consultation écrite

##### Période :

Du 8 au 21 avril 2025

##### Lieu

Formulaire en ligne

##### Activité réalisée à la demande du :

Comité exécutif

---

### Projet

#### Description du projet et principales modifications

Par la réalisation de la Stratégie en faveur de la biodiversité, la Ville de Québec a pour objectif de se doter d'un outil de planification pour conserver la biodiversité, l'intégrer dans la ville et favoriser l'accès de la population à la nature.

L'élaboration de cette stratégie est un des engagements annoncés par la Ville de Québec lors de la 15<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (COP 15) tenue à Montréal en décembre 2022. Ceux-ci incluent également de :

- Poser la candidature de Québec comme région de la biosphère de l'UNESCO;
- Faire de la conservation de la biodiversité un pilier du futur Plan d'urbanisme et de mobilité.

La Stratégie permettra de donner, au sein d'un même document de planification, une vision ambitieuse et cohérente en matière de conservation et de mise en valeur des milieux humides et hydriques, des milieux boisés et de la nature en général. Sans s'y limiter, les thèmes abordés dans la stratégie porteront sur les milieux naturels, les pratiques municipales ainsi que la sensibilisation et la mobilisation citoyenne. Les actions en matière de biodiversité contribuent au défi collectif de la résilience, inscrit dans la [Stratégie de développement durable de la Ville](#).

#### Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=542>

---

## Participation

### **Membre du conseil municipal :**

Marie-Josée Asselin, vice-présidente du comité exécutif responsable de la biodiversité

### **Personne-ressource de la Ville:**

Marie-Josée Coupal, conseillère en environnement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

### **Coordination de la consultation :**

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### **Participation sur la page web du projet**

- 9 personnes ont visité la page Web de la consultation
- 5 personnes ont apporté des commentaires

---

## Commentaires

*Les commentaires ont été reproduits tels que reçus via le formulaire en ligne.*

### • **Commentaire 1 – à titre personnel :**

Beau travail.

Lorsqu'on parle de biodiversité on sous-entend la biodiversité naturelle, indigène ou endémique. Le fait qu'on soit en ville ne change pas cette nuance.

La stratégie de biodiversité de la Ville devrait appuyer davantage sur l'aspect indigène des projets à développer. On le mentionne quant aux arbres proposés pour reboisement mais il faudrait aussi la considérer pour les autres plantes, dont les plantes à fleurs.

Je ne pense pas que le comité de sélection de l'UNESCO sera ravi d'accorder un avis positif à une ville recouverte de plantes exotiques, même si elles ne sont pas envahissantes.

### • **Commentaire 2 - Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :**

- 1) Nous croyons que la stratégie doit aborder le thème de l'équité territoriale dans une perspective d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population. En effet, les milieux naturels, notamment ceux de bonne qualité, se retrouvent en périphérie de la ville dans des quartiers moins vulnérables d'un point de vue socioéconomique. En

ce sens, l'objectif 1 d'accroître la conservation des milieux naturels par la création et la restauration des milieux naturels doit aussi se faire dans les milieux plus denses et moins favorisés.

- a) Évaluer la répartition et la qualité biologique des milieux naturels et effectuer un croisement avec des données socioéconomiques pour déterminer des secteurs prioritaires dans une perspective d'équité.
  - b) La notion d'équité est mentionnée dans les conditions de succès de la stratégie, mais aucun indicateur ou cible ne reprend cette notion.
- 2) Nous suggérons que l'objectif 5 de développer et partager les savoirs sur la biodiversité inclue des savoirs par rapport à la biodiversité et à son influence sur la santé.
- 3) La Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale s'est engagée à contribuer à la sensibilisation de la biodiversité envers le bien-être humain et pourrait être disposée à contribuer à l'atteinte de l'objectif 4.
- a) De nombreuses couches de données sont disponibles sur le GÉOportail de santé publique du Québec.

• **Commentaire 3 – à titre personnel :**

Une Stratégie en faveur de la biodiversité est cruciale pour la protection de la biodiversité, particulièrement en périmètre urbain.

Toutefois, dans l'objectif 1 « Accroître la conservation des milieux naturels », les terres privées sont inopportunément oubliées. Pourtant, il ne reste que 14% de superficie de milieux boisés dans le périmètre urbain, 600 boisés dont la moitié est de tenure privée. Ces boisés, en attente de développement, regorgent de biodiversité, souvent fragile, et représentent de précieux habitats pour la faune.

Pour réellement protéger la biodiversité en ville, la Ville doit impérativement protéger les milieux naturels de tenure privée. La conciliation entre la conservation et le développement, résulte toujours en une perte de milieux naturels au profit de l'asphalte et du béton. Une perte de milieux naturels représente une perte d'habitats et par conséquent une perte de biodiversité.

Étant donné le peu de milieux naturels dans le périmètre urbain, le terme « milieux naturels d'intérêt » à la conservation ne devrait pas être utilisé car tous les milieux naturels sont importants. Ce sont des habitats faunique et floristique et contribuent assurément au maintien de la biodiversité.

Pour assurer le maintien de la biodiversité, la Ville doit adopter des règlements pour la protection des milieux naturels de tenure privée, utiliser tous les leviers disponibles (article 245 de la LAU, RCI pour milieux naturels, loi concernant la protection des

milieux humides, programme de financement pour la création de parc, ...), inciter les propriétaires à la préservation de la biodiversité par des mesures d'écofiscalité, etc...

La Ville devrait exiger systématiquement des études d'impacts environnementaux et de caractérisation de la faune indépendantes réalisées objectivement avant tout projet de développement en terrains privés pour assurer la survie de la faune et de la flore présentes.

Tant que l'économie est priorisée, la protection de la biodiversité passera en second plan.

Tant que l'aménagement du territoire sera déterminé par les promoteurs, il y aura perte de biodiversité.

Le développement dans un milieu naturel devrait être interdit. La science est formelle: Nous devons stopper la destruction des milieux naturels, et ce, dès maintenant!

En 2018, une étude pour la trame verte et bleue proposait une grande partie du boisé des Châtels comme connectivité écologique entre le mont Bélair et le parc Chauveau. En 2018, l'OBV reconnaissait tous les milieux humides du boisé des Châtels comme hautement prioritaire à la préservation. Une Vision de l'arbre en 2015 avait comme objectif une augmentation de la canopée. Il est vraiment dommage qu'il y ait beaucoup de bonne volonté et de belles intentions qui malheureusement sont abandonnées au profit de l'économie et du développement. En espérant que la Stratégie en faveur de la biodiversité ne résultera pas en une perte de biodiversité.

Quand on voit le boisé des Châtels, le boisé de l'Aéroport, le boisé Chaudière et d'autres boisés dans le périmètre urbain se faire couper sans s'assurer du maintien de la biodiversité, on tend à ne plus croire en l'avenir!

- **Commentaire 4 – à titre personnel :**

La protection de la nature permet à l'humain de bénéficier de ses nombreux services écosystémiques. Ces services rendus ne sont pas un luxe, mais bien des services essentiels. La Stratégie doit bien le rappeler.

Un véritable système de santé qui travaille par lui même

Le rapprochement et l'intégration de la nature à nos milieux de vie et à nos modes de vie rendent encore davantage profitables les services qu'elle nous offre. J'attire ici l'attention sur les services de santé que procure la nature à l'humain. La santé est un enjeu majeur (et c'est peu dire!) de notre société. De nombreuses études le démontrent (et aussi, simplement, le ressenti!); se trouver en nature pour y faire de la marche, course, vélo, ski... a des effets bénéfiques bien réels sur la santé, tant sur les plans physiologiques que psychologiques.

## Connecter la nature et l'humain

Il est essentiel de veiller à la connectivité écologique, mais également à la connectivité socioécologique, tant physique que culturelle. Au niveau physique, c'est l'aménagement de la ville et ses transports qui doivent permettre de prendre contact avec la nature. Ce contact devrait pouvoir être quotidien (parcs et boisés urbains). Quant à la qualité de la dose, il faudrait avoir accès non seulement à une nature altérée (parcs aménagés) mais également à une nature semi altérée (boisées urbains) et également à une pleine nature peu altérée (forêt périurbaine).

L'aspect culturel de la connectivité socioécologique est une fin et un moyen. Plus le citoyen connaîtra, comprendra et aimera la nature, plus il y sera sensible et plus il la protégera. Il saura apprécier davantage et mieux les bénéfices de la nature lorsque cette dernière est protégée et accessible.

## Une nature à la hauteur des besoins

Avec une population qui approche les 600 000 habitants, l'agglomération de Québec a besoin d'espaces naturels suffisants (en nombre et en superficie) pour satisfaire le bien-être de ses citoyens. Lors de la pandémie, et même encore en certaines occasions et certains endroits (Mont Wright), l'accès à la nature doit être limité. Désolant de penser qu'il faille priver des gens de prendre un bain de nature. C'est comme s'il manquait d'espace à l'extérieur. C'est sans compter les milieux naturels qui souffrent du surachalandage. La meilleure réponse à donner à de tels problèmes est d'offrir davantage de nature accessible. Il est à se demander si la superficie des milieux naturels de la Ville de Québec est suffisante pour répondre aux besoins de nature de sa population. Plutôt que de mettre une ligne nette à la limite de la Ville de Québec, la Stratégie devrait montrer une volonté d'interconnexion avec les milieux naturels qui l'entourent. L'invitation est ainsi clairement lancée pour encourager les autorités périphériques à emboîter le pas vers la protection d'un plus large territoire. Les milieux naturels s'en trouvent ainsi mieux interconnectés et ces derniers, étant plus vastes, souffrent moins de l'achalandage d'une forte population.

La forêt de Oslo, en Norvège, est un exemple marquant. Cette dernière est très vaste, proche de la ville et accessible en transport en commun.

[https://nordregio.org/sustainable\\_cities/oslomarka/](https://nordregio.org/sustainable_cities/oslomarka/)

Beau travail, félicitation. Soyons ambitieux!

- **Commentaire 5 – Association des riverains du lac Saint-Charles :**

Mémoire en annexe.

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au comité exécutif.

---

## Réalisation du rapport

### Date

12 mai 2025

### Rédigé par

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

# Annexe

## MÉMOIRE

### ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ST-CHARLES

#### STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ 2025-2040

#### CONNECTER LE VIVANT

#### VILLE DE QUÉBEC

### RÉSUMÉ

L'Association des riverains du lac Saint-Charles priorise trois conditions de succès pour réussir à CONNECTER LE VIVANT de la réserve d'eau Saint-Charles :

1. Jumeler conservation de la biodiversité et exploitation durable de la ressource EAU
2. Harmoniser la co-habitation de l'humain avec les écosystèmes riverains
3. Offrir un mode de récréation responsable et inclusif en milieu naturel

#### CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET EXPLOITATION DURABLE DE L'EAU

- Parmi les milieux riverains de la Capitale nationale, le St-Charles est son plus grand plan d'eau douce. Cas unique, il est doté d'un réservoir pour l'exploitation de l'eau brute. Les dernières 75 années de gestion de la ressource eau ont conduit à une dégradation de l'intégrité des écosystèmes illustrant qu'utilisation durable et conservation de la biodiversité n'ont pas fait partie de la même équation.
- Pour réussir à y implanter une Stratégie en faveur de la biodiversité, on ne peut y dissocier maintien et restauration de la biodiversité du mode de gestion du réservoir d'eau brute.
- Cette stratégie offre l'occasion de développer un modèle de conciliation du vivant avec l'exploitation durable de la ressource eau qui, en plus, serait une vitrine pour toutes villes et municipalités du Québec dotées de réservoir d'eau brute.
- La contribution des élus au succès de cette stratégie sera de commander un plan de transition précisant le développement d'infrastructures de nouvelles sources d'approvisionnement en eau

en parallèle de l'établissement progressif d'un niveau écologique de la réserve d'eau St-Charles.

## COMMENT CO-HABITER AVEC LES ÉCOSYSTÈMES RIVERAINS

- La définition de riverains ne se limite plus qu'aux berges des cours d'eau. Elle intègre également tout ceux qui habitent les écosystèmes du bassin générant les cours d'eau de la réserve d'eau St-Charles.
- Fort de son implication citoyenne depuis les années 80, les riverains du St-Charles constituent un noyau incontournable de la participation citoyenne pouvant assurer le succès de l'implantation de certains éléments de cette stratégie tels les corridors écologiques.
- Une collaboration significative à cette stratégie avec la V de Qc serait l'élaboration par les riverains d'un protocole d'harmonisation de la co-habitation avec les écosystèmes riverains.

## ACCESSIBILITÉ ET CONSERVATION

- Accroître l'accessibilité s'inscrit dans des interrelations et prise de responsabilités multiples : une gestion durable de la ressources eau, une réserve d'eau sous protection et en mode restauration et, participation des riverains et visiteurs à ce vaste chantier en faveur du maintien de la biodiversité.
- Le recours au PRINCIPE DE PRÉCAUTION, est la base pour assurer l'intégrité écologique du lac et de la rivière St-Charles tout en favorisant la pratique responsable d'activités récréatives.
- L'Arlsc demande d'éviter que la réserve d'eau St-Charles déjà contaminée par les espèces aquatiques envahissantes (EAE), soit la source d'une CONTAMINATION SYSTÉMIQUE des 80 lacs de la V de Qc. Cet engagement a pour bénéfice de ne pas associer la population à cette contamination par le biais de la pratique d'activités récréatives.
- Afin de garantir un accès équitable à la population tout en enrayant la venue d'éléments perturbateurs de l'intégrité écologique (EAE), l'Arlsc propose de tableur sur la notion d'une ACCESSIBILITÉ INCLUSIVE via une offre locative d'embarcations à tous les accès publiques de la réserve d'eau St-Charles en collaboration avec des partenaires.

## COMITÉ DE SUIVI

- L'Arlsc vous manifeste son intérêt a se joindre au Comité de suivi pour l'implantation de la Stratégie en faveur de la biodiversité. Son "savoir citoyen d'observateur du milieu" favoriserait l'enrichissement et l'amélioration des conditions du maintien de la biodiversité.

## INTRODUCTION

Nous tenons d'entrée de jeu a souligner les trois éléments suivants:

.. la qualité du travail effectué par votre équipe pour élaborer une Stratégie remarquable et plus qu'essentielle pour la suite des jours en terme d'apport significatif de notre génération à la vie collective.

.. la mécanique de consultation citoyenne en place à la V de Qc nous permet aujourd'hui de contribuer à cette Stratégie à titre de groupe de citoyens impliqués depuis près d'un demi siècle dans la PROTECTION DU MILIEU QU'IL HABITE.

.. le territoire ciblé par les propos de ce mémoire est tout le milieu hydrique localisé en amont de la prise d'eau de la réserve d'eau Saint-Charles.

## ETRE RIVERAIN

La vision des riverains que nous vous partageons dans ce mémoire est le résultat de décennies d'observations du milieu qui nous attira hors de la ville. Aussi, il importe de constater que la notion de riverains ne se limite plus qu'aux berges des cours d'eau mais qu'elle intègre également tous ceux qui habitent les écosystèmes du bassin générant ces cours d'eau. Dans la très grande majorité des cas l'occupation résidentielle n'est malheureusement qu'une simple transposition du mode urbain dans une nature dont la principale vocation est de rendre le service écologique le plus indispensable, l'eau.

Comment concilier la vocation stratégique d'une réserve d'eau et l'étalement de l'humain dans un territoire qui devrait faire l'objet de précautions immenses. Heureusement ce projet de stratégie semble ouvrir une porte vers des perspectives que nous serions heureux d'enrichir tels des voies de passage servant d'amorce pour la restauration du vivant.

## PRISE DE CONSCIENCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Voici, selon une séquence historique, le sommaire des causes majeurs de la transformation du milieu au détriment du vivant, dégradation dont sont témoins les riverains depuis plus de trois quart de siècle : rehaussement du barrage en 1950, étalement urbain de Stoneham et conversion de la villégiature en occupation permanente, construction de l'autoroute (2005-2012) et l'accélération remarquable des effets des changements climatiques depuis les dernières décennies. Impossible de sombrer dans l'aveuglement volontaire.

Dès les années 70 une prise de conscience environnementale s'imposa. Dans tout le Québec les riverains de plan d'eau furent les acteurs du 1er mouvement d'implication citoyenne à l'égard de leur milieu de vie sous l'instigation de Tony LeSauteur qui inspira la naissance de centaines d'Association de protection de l'environnement des lacs (Programme des lacs). L'Apel du lac St-Charles fut ainsi créé par ses riverains début années 80 ce qui a renforcé le sentiment d'appartenance et le besoin d'intervenir : création de sentiers dans les Marais du Nord, activités de découverte du milieu naturel en Rabaska, acquisition de terrains à des fins de conservation, création de la première Réserve naturel en milieu privé au Québec etc. Conservation et accessibilité furent ici un tandem basé sur le respect de la nature et son appréciation par le riverain et le visiteur.

Avec les années l'Apel est devenue Agiro, organisme voué à l'acquisition de connaissances, la protection, la restauration, la récréation et l'éducation en milieu naturel et le volet citoyen qui avait été l'instigateur de l'Apel est devenu l'Association des riverains du Lac St-Charles (Arlsc).

L'Arlsc via des représentations, mémoires, participations à divers comités et consultations énonce les enjeux dans lesquels elle s'investit. Elle identifie les macro-éléments suivants témoignant du déséquilibre dans le maintien du vivant : l'absence de niveau écologique du lac dans la gestion du

barrage, l'absence de politique et règlements pour contrer le EAE, l'absence de restauration des aires protégées, le laisser-faire caractérisant les activités récréatives.

Depuis les années 50, tout fut mis en œuvre pour fournir au maximum à la demande en eau. En trois quart de siècle cela a engendré des déséquilibres menaçant la capacité des écosystèmes à générer les volumes d'eau voulus : diminution de la capacité du réservoir, toxicité des cyanobactéries, appauvrissement de la biodiversité, perte de la valeur récréative...

Ces éléments s'ajoutent aux constats que plusieurs villes, provinces, pays réalisent depuis peu : la nature, de par son mode de fonctionnement, ne s'inscrit pas dans la logique économique de la loi de l'offre et la demande. Bien que renouvelable, l'offre ne peut sans fin répondre à la demande. Ce qu'elle offre est assujetti à des caractéristiques inhérentes aux écosystèmes qui la composent et à la topographie. La présente stratégie en faveur du maintien de la biodiversité nous impose le défi d'ajuster notre demande en EAU à un niveau qui assurera de maintenir le vivant et les processus écologiques dont il dépend.

L'équipe scientifiques d'Agro le dit clairement : nous atteignons le **point de non retour**. Il est anormal d'accepter des dommages collatéraux qui en plus, par effet de rebond, altère le volume disponible de la ressource convoitée. **L'acceptabilité sociale du mode de gestion actuel de la réserve d'eau sans égard au milieu naturel n'est plus. Elle requiert un regard nouveau.**

## INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET RÉCRÉATION SUR DEMANDE

L'Arlsc, très consciente de "trouver un équilibre entre l'accueil de visiteurs , l'offre d'activités et la protection de l'intégrité écologique" , a présenté en 2024 à la Ville de Québec, dans le cadre du Plan de gestion des activités récréatives, le recours au PRINCIPE DE PRÉCAUTION pour assurer l'intégrité écologique du lac et de la rivière St-Charles tout en favorisant la pratique d'activités récréatives responsables.

Les observations des riverains depuis plus de 75 ans confirment que les espèces aquatiques envahissantes (EAE) furent toutes introduites via les activités récréatives. Cette information est d'ailleurs confirmée par les autorités gouvernementales en la matière. Le statut du lac et la rivière St-Charles est qualifié de "PLAN D'EAU CONTAMINÉ PAR LES EAE". Soulignons également que selon ces mêmes autorités gouvernementales, une douzaine d'espèces aquatiques envahissantes s'implantent progressivement au Québec dont certaines causent des dommages irréversibles.

Pour atteindre l'objectif d'intégrité des écosystèmes de l'ensemble des 80 plans d'eau du territoire de la V de Qc, l'Arlsc demande d'éviter que sa réserve d'eau soit la source d'une CONTAMINATION SYSTÉMIQUE de ceux-ci et surtout de ne pas associer la population à cette contamination lors de la simple pratique d'activités récréatives.

Il est primordial de comprendre que la notion de nomadisme est liée à la pratique de l'activité nautique avec embarcation, c.a.d. fréquenter indistinctement tous plans d'eau. Il importe donc de bien caractériser les impacts des activités récréatives en milieu naturel. Dans le cadre de cette stratégie visant le maintien et la restauration de la biodiversité, l'Arlsc préconise pour l'amont de la réserve d'eau que les activités récréatives ne soient plus le vecteur des EAE contribuant à l'ajout d'espèces aquatiques envahissantes.

Mais attention, au lieu de succomber à un réflexe de protection de l'intégrité des écosystèmes réduisant d'autant l'objectif de garantir un accès équitable de la population à sa réserve d'eau St-Charles, l'Arlsc propose de tabler sur la notion d'une ACCESSIBILITÉ INCLUSIVE. La définition de cette accessibilité inclusive est tout le contraire d'une accessibilité réservée qu'aux seuls propriétaires d'embarcation allant où bon leur semble. Ce faisant, un important % d'entre eux génèrent, malgré les efforts de sensibilisation, la bonne volonté de chacun et ce que nous laisse croire la pensée magique, un risque élevé pour l'intégrité écologique de la réserve d'eau St-Charles en devenant les propagateurs d'EAE.

Succinctement, pour atteindre l'objectif d'une accessibilité inclusive, il s'agit d'organiser une offre locative d'embarcations à tous les accès publiques de la réserve d'eau St-Charles en collaboration avec des partenaires. Ainsi l'intégrité écologique serait garantie par l'usage d'embarcations confinées au territoire ciblé tout en élargissant à L'ENSEMBLE DE LA POPULATION LA POSSIBILITÉ D'ACCÉDER À LA RÉSERVE D'EAU ST-CHARLES. En soi, cette approche s'inscrit dans cette notion d'acceptabilité sociale car elle élargit la notion d'accessibilité à un bassin inédit de citoyens tout en faisant d'eux des partenaires du maintien de l'intégrité écologique et de sa biodiversité. En somme, il s'agit pour les maîtres d'œuvre de cette stratégie d'identifier les plans d'eau devant faire l'objet de mesures spécifiques d'encadrement des activités récréatives responsables.

La Société des loisirs ne peut plus se contenter d'une accessibilité universelle sans conditions. Un des points forts de cette Stratégie en faveur de la biodiversité est d'associer la population au maintien et la restauration de la biodiversité qu'elle côtoie et recherche. L'Arlsc appuie totalement cette approche en favorisant la révision des façons responsables d'habiter et de se recréer sur le territoire de la réserve d'eau St-Charles.

## OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE : APPORTS DES RIVERAINS

Nous associons ici pour quelques objectifs et engagements de la stratégie les avenues de contributions de l'Arlsc.

**Objectif no 1, Accroître la conservation des milieux naturels (p.20)**

*.. Engagement : Augmenter la superficie de milieux naturels faisant l'objet de mesures de protection à long terme .*

**L'Arlsc propose que la réserve d'eau potable Saint-Charles soit inscrite et comptabilisée dans les milieux naturels faisant l'objet de mesures de protection à long terme.** Bien que les Marais du Nord et la Baie Charles-Talbot bénéficient déjà de mesures de protection à long terme suite aux initiatives citoyennes et de la V de Qc plusieurs autres sites de la réserve d'eau aussi importants en superficie et en biodiversité sont et demeurent vulnérables aux activités humaines.

Sur la réserve d'eau St-Charles, nous sommes face à une mosaïque variable de mesures de protection de sites d'intérêt écologique qui entraîne l'usager à dévaloriser et à déprécier certains par simple ignorance. Pensons aux nombreux îlots flottants, à la Baie sise entre la rue des Estivants et la rue du Beau-Site, aux Marais du sud et de la Courte-Botte ainsi qu'à la tourbière sise entre la rue des Épinettes rouges et la Grande ligne recelant tous un potentiel pour la biodiversité. Nous croyons que cette stratégie peut et doit compléter la démarche citoyenne inachevée de protection amorcée il y a plus de 30 ans.

*.. **Engagement** : Restaurer et créer des milieux naturels et assurer leur conservation de manière pérenne.*

**L'Arlsc propose de restaurer les habitats perturbés et la biodiversité des Marais du Nord, rivière des Hurons et de la Baie Charles-Talbot.** L'Arlsc a attiré l'attention de la V de Qc en 2024 sur l'importante détérioration qui accablent depuis 20 ans les Marais du Nord et la Baie Charles-Talbot et qui a totalement réduit la vocation de conservation que les citoyens leurs avaient attribués.

Un partenariat est jugé indispensable avec la Municipalité de Lac Delage et la Ville de Stoneham afin que la rédemption souhaitée soit réussie.

*.. **Engagement** :Intégrer les corridors écologiques dans la planification du territoire afin d'assurer leur conservation et de coordonner leur réalisation.*

Afin de contrer l'isolement écologique croissant du lac et de la rivière St-Charles, **l'Arlsc offre sa collaboration pour l'établissement des corridors entre les milieux forestiers et aquatiques alimentant le St-Charles.**

**Les divers éléments cités nous permettent de saisir que la réserve d'eau Saint-Charles correspond au type de territoire visé par l'objectif no 1 de cette stratégie et ses nombreux engagements.**

***Objectif no 2, Maintenir l'Intégrité écologique des milieux naturels (p23)***

*.. **Engagement** : Reconnaître une vocation de conservation aux parcs d'intérêt naturel et instaurer leur gestion écologique :*

**L'Arlsc demande de renforcer le statut de la réserve d'eau afin que soit intégré à la mission de celle-ci l'encadrement de l'exploitation durable de la ressource eau pour une gestion désormais écologique de la réserve d'eau en faveur de la biodiversité.** La gestion actuelle de la ressource eau est un facteur aggravant pour le maintien de l'intégrité écologique et de la riche diversité biologique de la réserve d'eau St-Charles.

Nous sommes étonnées de ne pas avoir lu d'énoncé de cette stratégie s'engageant à concilier exploitation durable de la ressource eau et conservation. Nous savons tous que la population vas encore augmenter et que le petit bassin versant de la St-Charles déjà surexploité ne peut répondre à l'augmentation de cette demande. Notre collectivité doit regarder ailleurs pour de nouvelles sources d'eau tout en s'engageant dans un mode de l'exploitation durable de l'eau en définissant un niveau écologique d'exploitation.

Il s'agit ici d'innover en reconnaissant la protection des écosystèmes qui rendent le Service écologique le plus important, l'eau pour 300 000 personnes quotidiennement. Il existe de par le monde des parcs d'intérêt naturel qui maintiennent des activités d'exploitation garantissant l'utilisation durable des ressources.

**Nos élus doivent contribuer au succès de cette stratégie eu déterminant un plan de transition précisant l'atteinte progressive d'un niveau écologique de la réserve d'eau en parallèle du développement d'infrastructures pour de nouvelles sources d'approvisionnement en eau.**

En guise de rappel, soulignons qu'historiquement tout fut mis en œuvre pour fournir au maximum à la demande en eau. En trois quart de siècle cela a engendré des déséquilibres menaçant la capacité des

écosystèmes a générer les volumes d'eau voulus : diminution de la capacité du réservoir, toxicité des cyanobactéries, appauvrissement de la biodiversité, perte de la valeur récréative...

L'équipe scientifiques d'Agro le dit clairement : nous atteignons le **point de non retour**. Il est anormal d'accepter des dommages collatéraux qui en plus, par effet de rebond, menace le volume et la qualité de la ressource convoitée. **Il est clair pour nous citoyens que le statut quo ne peut perdurer.**

**L'acceptabilité sociale du mode de gestion actuel de la réserve d'eau n'est plus. Il demande un regard nouveau.**

*.. **Engagement** : Programmation détaillée de prévention et de contrôle des Espèces exotiques Envahissantes (EEE) :*

L'Arlsc remarque que la stratégie n'est pas spécifique concernant les espèces aquatiques envahissantes (EAE). Nous invitons la V de Qc à éviter de limiter cette programmation détaillée de prévention et de contrôle qu'aux seules espèces exotiques envahissantes (EEE) associées au milieu terrestre.

**L'Arlsc demande que cette programmation reflète spécifiquement les problématiques des EAE associées au milieu aquatique et que conséquemment un engagement soit énoncé pour le milieu aquatique visant la prévention et le contrôle des EAE dans la réserve d'eau potable Saint-Charles.**

## CONCLUSION

L'amont de la prise d'eau de la Ville de Québec constitue un des joyaux remarquables de notre Capitale nationale. Selon les résultats des dernières diagnoses le développement des 75 dernières années a considérablement altéré ce milieu qu'on qualifie d'être à un point de non retour.

L'Arlsc accueille cette stratégie comme un outil fondamental menant à un changement de paradigmes qui assurera pour les générations futures l'implantation d'actions concertées garantissant la pérennité de la ressource eau et la qualité des écosystèmes. La conservation des écosystèmes qui génèrent l'eau devra être conjuguée avec exploitation durable de la ressource eau par la Ville de Québec.

Un duo est nécessaire pour garantir le succès de l'implantation de cette stratégie. Il reposera ici sur l'équation entre la contribution citoyenne dans ses façons d'habiter et de se recréer et la contribution de la Ville de Québec dans sa façon d'exploiter la ressource eau.